

MAIRIE DE



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 28
NOMBRE DE VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 décembre, s'est rassemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, HUIN, GASTAUD, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA, OUDOT, BAUCHU et ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames APPRIOU, COUBIAC, LAMBERT-RIFFLART, LANGEL et REVERS.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur DESCLAUX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024 -DELIBERATION N°6/26

Réf : Techniques – JJ – TR.2.2.3.

OBJET : CONTRAT D'ARCHITECTE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE VESTIAIRES MODULAIRES AU STADE CHAMBRELENT - AUTORISATION

Monsieur CELAN expose :

Un contrat d'architecte a été rédigé pour le permis de construire nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement de vestiaires modulaires au complexe sportif de Chambrelent à Pierroton,.

Le montant de ce contrat est de 1 950 € HT.

Il vous est proposé de vous prononcer favorablement sur la réalisation de ces travaux (20 000 HT), et d'autoriser le dépôt du permis de construire correspondant.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 24 voix pour et 4 voix contre (Groupe Demain Cestas).

- Fait siennes les conclusions de Monsieur CELAN,
- Autorise le Maire à déposer le permis de construire relatif à l'aménagement de vestiaires modulaires au stade de Chambrelent à Pierroton et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE


Jean-Luc DESCLAUX




Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 20/12/2024 et de sa publication sur le site internet de la commune le 23/12/2024
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.